

N° : DE/44/5.3/25.01.2021-4

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absent représenté :	1
Présents	44	Absents non représentés :	2
VOTANTS			45

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des Fêtes à Sorgues, le 25 janvier 2021, après convocation légale reçue le 19 janvier 2021, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. David BELLUCCI, M. Jean BERARD, M. Fulgencio BERNAL, Mme Carine BLANC-TESTE, Mme Nadège BOISSIN, M. Didier CARLE, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, Mme Cindy CLOP, M. Laurent COMTAT, Mme Patricia COURTIER, M. Patrice DE CAMARET, M. Dominique DESFOUR, Mme Aurélie DEVEZE, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Isabelle DUCRY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Sylviane FERRARO, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Sandy GEIGER, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, Mme Florence GUILLAUME, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Thierry LAGNEAU, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Samuel MONTGERMONT, M. Marc MOSSÉ, M. Christophe MOURGEON, M. Michel MUS, M. Guillaume PASCAL, M. Michel PERRAND, M. Raymond PETIT, Mme Valérie PEYRACHE, M. Bernard RIGEADE, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Aurélie VERNHES, M. Gêrôme VIAU.

Etait Absent représenté :

M. Joël SERAFINI (pouvoir donné à M. Christian GROS).

Etaient Absentes non représentées :

Mme Patricia NICOLAS, Mme Christelle PEPIN.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **M. Gêrôme VIAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Syndicat Mixte des eaux de la Région Rhône Ventoux- Modification de la
délibération N° : DE/44/5.3/14.12.2020-4 - Election des délégués suite à la
modification des statuts**

Monsieur Stéphane MICHEL, délégué communautaire indique à l'assemblée que par délibération N° DE/44/8.8/20.07.2020-24, la Communauté de Communes a délibéré pour approuver la modification des statuts du Syndicat Mixte des eaux de la Région Rhône Ventoux.

Cette modification des statuts porte sur la représentation des établissements publics de coopération intercommunale adhérents au syndicat, en représentation substitution des communes.

En effet la représentation n'était plus adaptée ni équilibrée. La volonté du syndicat a toujours été de ne pas favoriser une commune au détriment d'une autre. Ainsi et pour rester dans cet état d'esprit, il n'est pas possible qu'une collectivité soit majoritaire au sein du syndicat.

Les statuts du syndicat prévoient désormais la répartition des délégués comme suit :
Communes adhérent directement : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants par commune

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :

Affiché le :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

99_DE-084-2484 00293-20210125-DE25012021_

COVE : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune membre
 CCSC : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune membre +3
 GRAND AVIGNON : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune membre + 3
 CCPRO : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune membre + 3

En application des articles L5211-7 et L2122-7 du code général des collectivités territoriales l'élection des délégués des communes dans les syndicats de communes et les syndicats mixtes fermés se déroule, pour chacun des sièges à pourvoir, **au scrutin uninominal secret à la majorité absolue ou relative en cas de troisième tour de scrutin, sans possibilité d'y déroger.**

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a voté. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne prévue à cet effet. L'ensemble des conseillers ont pris part au vote.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : zéro
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : quarante-cinq
- Nombre de suffrages déclarés nuls : zéro
- Nombre de votes blancs : zéro
- Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : quarante-cinq
- Majorité absolue : vingt-quatre

NOM ET PRENOM DU CANDIDAT TITULAIRE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS		NOM ET PRENOM DU CANDIDAT SUPPLEANT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres		En toutes lettres	En toutes lettres
Michel TERRISSE	45	Quarante-cinq	Marc MOSSÉ	45	Quarante-cinq
Jean BERARD	45	Quarante-cinq	Isabelle DUCRY	45	Quarante-cinq
Jean- Claude RUSCELLI	45	Quarante-cinq	Daniel BOCCABELLA	45	Quarante-cinq
Stéphane MICHEL	45	Quarante-cinq	Evelyne ESPENON	45	Quarante-cinq
Cyrille GEEL	45	Quarante-cinq	Mario HARELLE	45	Quarante-cinq
Fulgencio BERNAL	45	Quarante-cinq	Jean-Claude GRA VIERE	45	Quarante-cinq
Thierry ROUX	45	Quarante-cinq	Jean-François LAPORTE	45	Quarante-cinq
Serge SOLER	45	Quarante-cinq	Sylviane FERRARO	45	Quarante-cinq

Les élus mentionnés ci-dessus sont immédiatement élus membres titulaires et suppléants au sein du Syndicat Mixte des eaux de la Région Rhône Ventoux

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Et ont signé au registre les membres présents.
 Pour copie conforme.

Le Président,

Acte Exécutoire
 Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
 Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
 Envoyé le :
 Affiché le :



Christian GROS
 Président de la Communauté de communes
 Les Sorgues du Comtat

